Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modifications à la grille horaire des écoles de maturité des gymnases dès l'année scolaire 2008-2009

A la suite notamment de la révision partielle du règlement suisse de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM), le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a profondément modifié la grille horaire des écoles de maturité des gymnases du canton de Vaud.

Le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont procédé en 2007 à une révision partielle de l'ordonnance/règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM), conduisant les cantons à adapter en conséquence leurs plans d'études. Le DFJC vient de modifier la grille horaire des écoles de maturité des neuf gymnases du canton (6500 élèves), les adaptations intervenant progressivement à partir du début de l'année scolaire 2008-2009. De manière générale, le nombre total de périodes pour les étudiants en maturité gymnasiale passera de 95 périodes sur trois ans (ou 97 selon le niveau de mathématiques choisi), à 99 (respectivement 101).

* Compte tenu de la volonté exprimée tant en Suisse que dans le canton de Vaud de revaloriser l'enseignement des disciplines scientifiques, une période supplémentaire a été prévue en deuxième année pour l'enseignement des mathématiques. De même, deux périodes supplémentaires au total ont été octroyées pour l'ensemble des branches que constituent la biologie, la chimie et la physique.

* Une période supplémentaire d'enseignement a également été prévue pour la géographie en deuxième année, la dotation horaire de cette branche ayant été, depuis plusieurs années, reconnue comme étant insuffisante.

* L'une des modifications du RRM permet désormais aux cantons de prévoir la philosophie comme discipline fondamentale, comptant pour la maturité. Le canton de Vaud, comme la plupart des autres cantons romands, a décidé de faire de cette matière la 14e discipline fondamentale de la maturité, avec une dotation horaire de trois périodes hebdomadaires en dernière année.

* Le travail de maturité, qui faisait jusqu'à présent l'objet d'appréciations non chiffrées,

donnera dorénavant lieu à une note, compte tenu de la décision prise au niveau suisse.

* Du fait de la révision partielle du RRM, les cantons sont libres d'offrir, s'ils le souhaitent, une nouvelle option complémentaire : l'option complémentaire informatique. Le canton de Vaud a décidé de le faire et cette nouvelle option sera donc offerte dès l'année scolaire 2010-2011.

Enfin, il faut rappeler que, dès l'année scolaire 2007-2008, le DFJC a décidé de dédoubler l'une des périodes d'enseignement des langues modernes prévues en troisième année d'école de maturité compte tenu de l'importance de l'enseignement de ces langues et des compétences orales à atteindre à l'issue de la formation gymnasiale. Cette décision est liée à la réflexion en cours, qui vise à adapter les plans d'études de nos gymnases afin de les rendre compatibles au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

L'ensemble de ces mesures vise à répondre aux exigences du RRM, à améliorer le niveau de formation des gymnasiennes et gymnasiens vaudois et de mieux encore les préparer à suivre les formations offertes par les Hautes écoles subséquentes (UNI, EPF, HES et HEP).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 février 2008

DFJC, Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 021 316 30 01 Séverin Bez, directeur général adjoint en charge de l'enseignement gymnasial vaudois, 021 316 34 00 - severin.bez@vd.ch